



## AVIS PUBLIC

### Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

**Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les services de garderie dans la zone 301 » de ce qui suit :**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le premier projet de règlement numéro 2022-342.
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-342.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 5 avril 2022 à 19H45** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2022-342, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2022-342 consiste à modifier le règlement de zonage par l'ajout des usages commerciaux de classe A-2 « services » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 301 (terrain des loisirs) et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante « [2] limité aux services de garderie ».
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2022.

Denis Meunier,  
Directeur général  
et greffier-trésorier par intérim  
Municipalité d'Upton